

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
CONVENTION FONCIERE**

**LA VOGUE-LES-BAINS – Place de la mairie – requalification – F  
F09FD800048**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

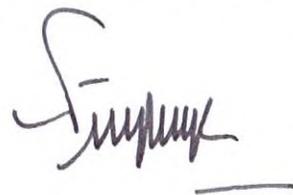
Vu la demande formulée par la commune de La Vôge-les-Bains souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de biens situés place de la mairie au sein de son centre-bourg en vue de créer des équipements et des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de La Vôge-les-Bains annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 02 a 95 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de La Vôge-les-Bains la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE  
LE **30** 3 JUL. 2018  
Le Préfet de Région,  
  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes  
  
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER